

ETAM Niveaux V et VI Simulacre de négociations

Lors de la signature de l'accord NAO 2016 signé par CFDT et la CGC, la CFDT a obtenu la création de seuils d'accueils à partir du niveau 5.1 pour les ETAM (860 personnes concernées soit 55% des ETAM) et l'engagement de la DRH d'ouvrir des négociations sur le statut des ETAM de niveaux 5 et 6 en septembre 2016. Cet accord est la suite logique de l'accord NAO 2013, signé seulement par la CFDT, ouvrant les niveaux 6 aux employés.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Après 4 réunions de suivi de l'accord, les choses n'ont pas vraiment évolué sur ce point, la Direction campant sur ses positions de blocage sur les niveaux 6. Concernant les passages cadres, les diplômés sont toujours prioritaires à l'expérience.

Pour la CFDT, il est hors de question de renoncer à nos revendications. Nous continuerons à défendre les propositions suivantes :

- **Horaires variables obligatoires à partir du niveau 5.1.**
- **Un jour d'ancienneté supplémentaire au passage 5.1.**
- **Le passage de tous les agents de maîtrise au niveau 5 au minimum.**
- **L'ouverture du niveau 6.3 qui permettra aux jeunes Bac+2 d'avoir un plus grand déroulement de carrière.**
- **Que les salariés qui occupent déjà des postes cadre, le deviennent sans cursus spécifique s'ils le souhaitent.**
- **Que les passages cadres se fassent au minimum avec 10% d'augmentation pour le salarié (hors « rachat » de la perte des jours RTT et congés d'ancienneté).**

Pour la CFDT, le préalable de toute signature après négociation est, **de ne pas avoir de régression** pour les salariés. Or dans cette négociation la direction n'a pas voulu démarrer les discussions au niveau déjà existant. L'horaire variable/variable est un acquis dès le niveau 5.2 et la direction ne veut plus le reconnaître.